



Conseil d'administration

Délibération du 10 décembre 2025

POINT 2 : BUDGET RECTIFICATIF 2/2025

Exposé des motifs

Le budget rectificatif 2/2025 est présenté sous format GBCP. Le BR 2/2025 est voté et approuvé dans les mêmes conditions que le budget initial.

Ce BR2 prend en compte :

4 tableaux soumis au vote :

- **Tableau 1 : Autorisations d'emplois**

Les administrateurs sont appelés à voter le plafond d'autorisations d'emplois qui s'élève à 55.08

Le BR2 n'entraîne pas de modification du tableau d'autorisations d'emplois.

- **Tableau 2 : Autorisations budgétaires**

Le conseil d'administration fixe la limite supérieure des emplois du Crous et les dépenses pouvant être engagées juridiquement (autorisations d'engagement) et payées (crédits de paiement) sur l'exercice.

Le conseil d'administration se prononce également sur les prévisions de recettes et délibère sur le solde budgétaire représentant la différence entre les prévisions de recettes et les crédits de paiement de l'exercice.

Après le BR2/2025 les AE s'élèvent à **11 694 574€** et les CP à **10 538 282€**.

La répartition par enveloppe est la suivante :

Délibération CA – 10 décembre 2025

- **11 694 574€** d'autorisations d'engagement dont :
 - **2 957 617€** personnel
 - **2 725 291€** fonctionnement
 - **6 011 666€** investissement
- **10 538 282€** de crédits de paiement dont :
 - **2 957 617€** personnel
 - **2 923 481€** fonctionnement
 - **4 657 184€** investissement

Après le BR2/2025 les recettes s'élèvent à **10 262 325€**.

Le tableau 2 présente un solde budgétaire – **275 957€**.

- **Tableau 4 : Equilibre financier**

Le tableau d'équilibre financier met en évidence la variation de la trésorerie sur l'exercice. La variation est le résultat du solde budgétaire et des opérations de trésorerie hors opérations budgétaires.

Le tableau 4 présente un prélèvement sur la trésorerie de - **1 062 367€**.

- **Tableau 6 : Situation patrimoniale**

Le conseil d'administration se prononce sur le compte de résultat prévisionnel, sur la capacité d'autofinancement qui en résulte et sur un état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés. Le solde budgétaire, la variation de trésorerie et le fonds de roulement permettent d'apprécier le caractère soutenable du budget.

Le tableau 6 décrit la prévision de l'activité courante du Crous de Corse pour l'exercice en cours. Il vise à traduire l'impact prévisionnel en droits et obligations constatés.

Le résultat prévisionnel est **+ 97 594€**

Une capacité d'autofinancement de **+ 909 598€**

Une diminution du fonds de roulement de **+ 250 197€**

La situation budgétaire du Crous de Corse est considérée comme étant soutenable à l'issue du Budget rectificatif 2 pour l'année 2025.

Le BR2/2025 est soumis au vote des administrateurs (vote par enveloppe).

Délibération

- Adoption du budget rectificatif 2/2025

Tableau 1 : Autorisations d'emplois

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	Oui	Non
	X	

Tableau 2 : Autorisations budgétaires

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	Oui	Non
	X	

Tableau 4 : Equilibre financier

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	Oui	Non
	X	

Tableau 6 : Situation patrimoniale

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	Oui	Non
	X	



Fait à Corte le 10 décembre 2025

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Frédéric-François PAOLINI